

Épreuve de philosophie de la voie technologique

Sujet zéro n° 2

Épreuve écrite (4 heures)

Attendus de l'épreuve

1/ Les exercices de dissertation ou d'explication de texte sont définis par le programme des classes de philosophie de la voie technologique https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/16/1/spe238_annexe2_1159161.pdf - page 6 de cette annexe.

2/ Les attentes d'ordre général – en particulier pour ce qui concerne la problématisation – sont explicitées par la note relative aux « exercices en classe de philosophie » publiée sur la page disciplinaire dédiée à la philosophie.

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Philosophie/35/7/RA20_Lycee_GT_Ter_Philo_Exercices_\(2\)_1307357.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Philosophie/35/7/RA20_Lycee_GT_Ter_Philo_Exercices_(2)_1307357.pdf)

3/ S'agissant en particulier de la dissertation, le candidat choisit l'ordre de composition qui lui semble préférable.

4/ S'agissant en particulier de l'explication de texte :

Avant tout, le candidat a le choix soit de rédiger librement une explication de texte (il choisit alors l'ordre de composition qui lui semble préférable), soit de rédiger une explication de texte en répondant, de manière aussi précise et développée que possible, aux trois séries de questions qui lui sont proposées. Le candidat répond alors dans l'ordre et complètement. Il répond successivement *aux trois séries de questions* :

- les trois séries de questions proposées présentent une dimension analytique (explication précise d'expressions ou de termes particulièrement significatifs), une dimension synthétique (concernant tant le questionnement que l'argument portés par le texte) et, en troisième lieu, une consigne de commentaire visant la position de l'auteur, ses présupposés, sa portée, ses enjeux ;

- contrairement à un usage antérieur, l'idée générale du texte n'est pas révélée dans le questionnaire et le candidat est appelé, dans la partie « B » de son explication, à la dégager, ainsi que l'organisation d'ensemble du texte ;

- dans la partie « C », il ne lui est pas demandé de donner son avis sur la position de l'auteur ou de polémiquer en exposant d'autres théories, mais de rendre pleinement compte de l'argument et de la position qu'y tient l'auteur de l'extrait. Invitation est donc faite au candidat de répondre tout d'abord à une question qui concerne un concept ou une proposition jouant dans le texte un rôle déterminant, pour examiner ensuite ce qu'il en est de la portée générale du texte et de l'argument.

Le candidat traite un des trois sujets proposés.

• Sujet 1

Dissertation

Sommes-nous maîtres des objets techniques ?

• Sujet 2

Dissertation

Doit-on douter des vérités lorsqu'elles sont démontrées ?

• Sujet 3

Explication de texte philosophique

Expliquer le texte suivant :

Qu'est-ce qu'une bonne loi ? Par bonne loi, je n'entends pas une loi juste, car aucune loi ne peut être injuste. La loi est faite par le pouvoir souverain, et tout ce qui est fait par ce pouvoir est approuvé et reconnu pour sien par chaque membre du peuple : et ce que chacun veut ne saurait être dit injuste par personne. Il en est des lois de la République (1) comme des lois des jeux : ce sur quoi les joueurs se sont accordés n'est pour aucun d'eux une injustice. Une bonne loi se caractérise par le fait qu'elle est, en même temps, nécessaire au bien du peuple et claire. En effet, le rôle des lois, qui ne sont que des règles revêtues d'une autorité, n'est pas d'entraver toute action volontaire, mais seulement de diriger et de contenir les mouvements des gens, de manière à éviter qu'emportés par la violence de leurs désirs, leur précipitation ou leur manque de discernement, ils ne se fassent de mal : ce sont comme des haies disposées non pour arrêter les voyageurs, mais pour les maintenir sur le chemin. C'est pourquoi si une loi n'est pas nécessaire et que la vraie fin de toute loi lui fasse défaut, elle n'est pas bonne. On peut croire qu'une loi est bonne quand elle apporte un avantage au souverain (2) sans pourtant être nécessaire au peuple ; mais cela n'est pas. En effet, le bien du souverain et celui du peuple ne sauraient être séparés.

Th. HOBBS, *Léviathan* (1651).

(1) République : l'État en général.

(2) souverain : celui qui gouverne et commande.

Rédaction de la copie

Le candidat a le choix entre deux manières de rédiger l'explication de texte.

Il peut :

- soit répondre dans l'ordre, de manière précise et développée, aux questions posées (option n° 1);

- soit suivre le développement de son choix (option n° 2).

Il indique son option de rédaction (option n° 1 ou option n° 2) au début de sa copie.

Questions de l'option n° 1

A - Éléments d'analyse

1. En vous fondant sur la comparaison des lois politiques avec les règles d'un jeu, expliquez pourquoi « aucune loi ne peut être injuste ».
2. Expliquez « nécessaire au bien du peuple » en définissant la nécessité par distinction avec ce qui est seulement possible ou contingent.
3. En quoi la fonction des lois est-elle éclairée par la comparaison avec « les haies » ?
4. Donnez des exemples de ce qui pourrait être « bien » pour le peuple.

B – Éléments de synthèse

1. Quelle est la *question* à laquelle le texte tente de répondre ?
2. Dégagez les différents moments de l'argumentation présente dans ce texte de Hobbes.
3. En vous appuyant sur les éléments précédents, dégagez l'idée principale du texte.

C – Commentaire

1. Si une loi ne peut pas être injuste, en quels sens peut-elle, selon Hobbes, être mauvaise ?
2. Quel sens ce texte permet-il de donner à l'idée de république ?